

Règlements
Ville de Daveluyville (Québec)

RÈGLEMENT NUMÉRO 40
RELATIF À L’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS DE LA VILLE DE DAVELUYVILLE

ATTENDU QUE l’assemblée nationale a adopté lors de la séance du 15 juin 2017, le projet de loi no. 122 présenté par le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE l’article 345.1 de ladite loi mentionne qu’une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU QUE la Ville pourra arrêter la publication des avis publics dans un journal à condition que les avis soient, au moins, publiés sur le site internet de cette dernière;

ATTENDU QUE l’avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Camil Noël lors de la séance extraordinaire tenue le mardi 8 août 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du lundi 14 août 2017 par la conseillère Hélène Laforest;

ATTENDU QUE copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Antoine Cormier** et résolu unanimement :
QUE le règlement numéro 40 relatif à l’affichage des avis publics soit adopté et que par ce règlement le conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Les avis publics de la Ville de Daveluyville seront publiés sur le site internet de la Ville de Daveluyville, sur le tableau d’affichage de l’hôtel de Ville situé au 362, rue Principale ainsi que sur le tableau d’affichage du bureau de poste.

ARTICLE 3 **ABROGATION DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS**
Le présent règlement abroge et remplace tout autre règlement antérieur relatif à l’affichage des avis publics ainsi que toute autre disposition antérieure ou contraire pour l’ancienne Ville de Daveluyville et l’ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault.

ARTICLE 4 **ENTRÉE EN VIGUEUR**
Le présent règlement entrera en vigueur lors de sa publication.

Ghyslain Noël, maire

Pauline Vrain, greffière

Règlements
Ville de Daveluyville (Québec)

Avis de motion:	8 août 2017
Adoption du projet de règlement :	14 août 2017
Date d'adoption:	11 septembre 2017
Date de publication:	1 ^{er} octobre 2017
Date d'entrée en vigueur:	1 ^{er} octobre 2017

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Pauline Vrain, greffière de Ville de Daveluyville certifie sous déclaration officielle avoir publié le présent avis public en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil entre 12 h et 13 h, le 2 octobre 2017. J'ai également fait publier ledit avis dans le journal suivant : Le Causeur, le 1^{er} octobre 2017.

En foi de quoi, je signe ce certificat ce 2 octobre 2017.

Pauline Vrain
Greffière